

Débat national sur l'avenir de l'Ecole

Thème n° 7 : Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?

Thème n° 10 : Comment organiser et améliorer l'orientation des élèves ?

On constate en France une hiérarchie « historique » entre savoir et savoir-faire, entre enseignement général et enseignement professionnel, qui n'est pas aussi marquée chez nos voisins européens.

En fin de 3^e se fait une orientation « couperet » : la hiérarchie entre lycée général et lycée professionnel fait que l'on s'oriente vers la voie générale et que l'on est orienté en L.P. De plus cette orientation concerne davantage d'élèves issus des milieux sociaux défavorisés.

Un grand nombre d'élèves vont suivre une formation spécialisée qu'ils n'ont pas choisie.

Comment revaloriser la voie professionnelle aux yeux de l'opinion, des parents, des jeunes, voire même des enseignants ?

Les transformations dans les métiers nécessitent des compétences professionnelles supérieures à celles qui étaient demandées auparavant.

Si l'on regarde la pyramide des âges des enseignants dans les filières professionnelles, force est de constater que beaucoup vont partir en retraite d'ici quelques années.

Etat des lieux :

Un million de jeunes sont dans l'enseignement professionnel, 61 % fréquentent les lycées professionnels publics et privés, 7% les lycées agricoles , 32 % suivent un apprentissage.

La voie professionnelle permet à 11 ,5 % d'une génération d'obtenir le baccalauréat.

Peu de jeunes souhaitent s'orienter vers la filière industrielle et très peu de filles.

50 % des jeunes poursuivent leurs études après le CAP ou le BEP.

7 % d'une génération (60 000 jeunes) quitte le système scolaire sans qualification.

Absentéisme et violences sont plus importants en Lycée Professionnel qu'en lycée général.

Les effectifs des jeunes choisissant l'apprentissage étaient en hausse jusqu'en 2001, avec une baisse conséquente de ceux des lycées professionnels. Actuellement il y a un équilibre entre les deux voies de l'enseignement professionnel.

Il est nécessaire d'améliorer les procédures d'affectation en L.P. pour satisfaire le premier vœu d'orientation des élèves.

La méconnaissance des métiers est un facteur important du malaise des jeunes en L.P. L'orientation des filles souffre de l'image très négative de certains métiers industriels.

Pistes éventuelles :

Faire présenter les métiers par d'anciens élèves

Tisser des relations plus étroites avec le milieu professionnel proche du L.P.

Accueillir le public adulte en formation continue

Questions :

Comment permettre aux élèves et aux enseignants de collège de mieux connaître la formation professionnelle ?

Comment améliorer les formations professionnelles et l'efficacité des liens Ecole – Entreprise ?

Faut-il introduire un volet de travail manuel et technique dans le socle commun ?

Des intervenants extérieurs professionnels doivent-ils venir dans les lycées professionnels (pour favoriser la liaison école – entreprise) ?

Se pose alors le problème de moyens supplémentaires

Il est utile de préciser le « coût » d'un élève :

4160 € à l'école maternelle, 4190 € à l'école primaire, 9060 € en lycée général, 9870 € en lycée professionnel et seulement 6850 € pour un étudiant en université.

Est évoqué le statut des professeurs associés : salariés en entreprise qui peuvent effectuer des vacations en lycée professionnel pour une durée maximale de 9 heures par semaine. Ils doivent néanmoins se plier à l'emploi du temps de l'établissement où ils enseignent.

Les stages des élèves en entreprise doivent se préparer particulièrement ainsi que les visites des enseignants.

Il faut aussi faire venir les entreprises dans les lycées et leur montrer notre savoir-faire.

Lors de l'orientation en fin de 3^e, il faut présenter « à égalité » la voie professionnelle et les autres voies.

Des élèves en échec en 2^e générale viennent en 2^e BEP sinon ils redoublent. Certains se réorientent au premier trimestre et réussissent généralement très bien en Lycée professionnel.

Doit-on revaloriser les salaires des métiers manuels ?

Actuellement certains élèves en possession d'un baccalauréat professionnel ont des salaires corrects à condition d'être mobiles. Ils ont une évolution possible de carrière au sein de l'entreprise.

On leur demande d'être polyvalents, de savoir s'adapter au poste de travail. Ils doivent parfois choisir entre une offre de travail de proximité ou une offre qui correspond davantage à leur qualification mais plus lointaine.

Après des élèves de 3^e, si les diplômes de la voie professionnelle étaient réellement reconnus, ils auraient plus de poids pour leur choix d'orientation.

La diversité des options d'un lycée professionnel est une richesse, c'est une offre de proximité.

Si notre lycée devient pôle maintenance, que deviennent les filières chaudronnerie et dessin technique ?

Le tendance actuelle étant de rationaliser les moyens en faisant des lycées des métiers, les familles n'ont plus une offre de proximité diversifiée. Or, toutes n'ont pas les moyens de mettre leurs enfants en internat.

Les élèves sont mobiles pour choisir des formations très pointues : verre, travail de la pierre, conducteur d'engins mais pas pour d'autres plus courantes comme productique ou chaudronnerie.

Le lycée des métiers va-t-il revaloriser la voie professionnelle, c'est un projet à long terme ?

Le lycée professionnel doit-il être « au service » de l'entreprise, qui a besoin à un moment donné de telle ou telle formation ?

Non, répondre aux besoins économiques du Toulousain, c'est aussi être un lycée polyvalent.

Notre lycée pourrait être un lycée des métiers dans le domaine de la maintenance mais garder aussi d'autres sections pour répondre aux besoins locaux diversifiés.

Pourquoi les parents ne veulent pas envoyer leurs enfants au L.P. ?

Problème des débouchés que personne ne maîtrise, capacités d'accueil des établissements ?

L'école répond-t-elle bien à son rôle ? Le lycée professionnel est-il trop professionnel ? Doit-il être utilitariste ou alors plus généraliste et former des élèves qui s'adaptent ?

Doit-on définir des profils d'élèves pour telle ou telle section ? par exemple les bacs pros en 3 ans.

Il faut maintenir les élèves au collège unique, leur permettre éventuellement de faire des « bancs d'essai » en entreprise mais toujours ils reviennent avec leurs 'pairs », dans la même classe.

Conclusion :

Il faudrait une campagne nationale pour valoriser l'enseignement professionnel, mais est-ce une volonté ministérielle ?

Une action de promotion vers les professeurs de collège doit se faire : il faut nous « vendre ».

Les relations avec l'entreprise doivent se développer davantage en préparant mieux les stages.

Des expériences se font de Bac Pro en 3 ans après la 3^e mais dans des sections où il n'existe pas de BEP correspondants. D'autre part, ils sont réservés aux élèves de 3^e et non à d'éventuels élèves en échec en 2^e générale.

Certains élèves ont besoin de 4 ans d'études pour se présenter au baccalauréat professionnel et il serait dommageable de les priver d'un an pour faire des économies budgétaires.

En fin de 3^e Il faut présenter aux élèves et à leurs familles les 3 voies possibles : générale, technologique et professionnelle sur le même plan. Le baccalauréat professionnel normalement est un diplôme d'insertion vers l'entreprise contrairement au bac technologique. Mais de bons élèves de bac pro peuvent réussir en IUT ou BTS.

Thème n° 20 :

Comment l'Ecole doit-elle utiliser au mieux les moyens dont elle dispose ?

Le budget de l'Education Nationale a augmenté de 25 % en 10 ans alors que les effectifs ont baissé.

Les moyens sont-ils une fin en soi ou pas ?

Depuis la loi d'orientation de 1989, l'Ecole ne progresse plus. A quoi les moyens supplémentaires ont-ils servi ?

De graves lacunes en français et en mathématiques sont constatées à l'entrée en 6^e. De plus, on assiste à une montée de la violence et des incivilités.

La proportion d'élèves sortis du système éducatif sans diplôme est la même depuis quelques années.

La France dépense-t-elle trop pour l'Education ? Cela représente 7% du PNB. D'ici 2006, les effectifs de l'enseignement primaire vont augmenter alors que ceux du secondaire vont chuter.

Il y a multiplication des filières à effectif réduit.

La part des salaires est de 95 % dans les dépenses (dont 60 % uniquement pour l'enseignement supérieur)

40 % des personnels à la rentrée 2001 seront en retraite en 2011.

Beaucoup d'interrogations sur le mode d'évaluation des établissements : Avec la décentralisation auront-ils une plus grande autonomie budgétaire et pédagogique ? Comment se fera le partage entre la formation initiale et la formation continue ?

Actuellement seules les universités ont leur autonomie, les collèges dépendant des départements, les lycées des régions et les écoles primaires des communes.

Le nombre d'élèves par enseignant est actuellement de 11,6.

Faut-il maintenir une offre locale très diversifiée ou privilégier les lycées des métiers en fermant des sections demandées par les élèves.

Avec la décentralisation, ne peut-on craindre une politique éducative différente selon les régions (selon la richesse économique) ?

Personnels administratifs (déclaration jointe à ce rapport)

Les personnels ATOSS devraient être prochainement rattachés à la région (avec grille indiciaire des agents territoriaux), leur nombre devrait augmenter considérablement le nombre des agents régionaux.

Chaque région est-elle d'accord pour supporter cette charge, lui en donnera t-on les moyens ? Il n'est pas certain non plus que l'intervention de personnels d'entreprises privées (pour le nettoyage par exemple) permette de faire des économies.

Comment évaluer la « performance » des moyens éducatifs ?

En terme de résultats, c'est l'insertion sociale et professionnelle des élèves qui est un bon indicateur de réussite.

Il faut bien faire la différence entre « efficacité » (force agissante qui produit un effet) et « efficience » (rendement, performance) de notre Ecole !

L'on supprime des sections à faible effectif en lycée professionnel mais cela diminue d'autant l'offre diversifiée de formation sur un bassin.

L'Ecole n'est pas une entreprise, elle ne pourra jamais être rentable comme elle...

Déclaration des personnels administratifs

- Les personnels administratifs rappellent leur appartenance à la communauté éducative, comme le précise la loi d'orientation de 1989.
- Aux côtés des personnels enseignants, ouvriers, sociaux et de santé, ils contribuent au bon fonctionnement du système éducatif, au bénéfice des élèves et des étudiants.
- Ils se réjouiraient de l'ouverture d'un large débat sur l'avenir de l'école si, sans attendre ses conclusions, des décisions lourdes de conséquences n'étaient pas déjà prises à leur encontre.

Ainsi,

. la loi Sarkozy relative aux responsabilités locales consacre l'abandon du modèle français d'Education nationale. L'Etat se recentre sur l'Instruction : les programmes, les diplômes, les enseignants. Le reste, la logistique, a vocation à être décentralisé ou privatisé. Cette loi, déjà adoptée le 15 novembre au Sénat, sera proposée au vote des députés dès janvier 2004. Elle décide notamment du transfert aux collectivités locales des personnels ouvriers et médicaux, de certains personnels administratifs, et des missions qu'ils assument. Sa rédaction permet même d'aller beaucoup plus loin dans l'abandon par l'Etat de la logistique de l'Education nationale.

. le budget de l'Etat pour 2004, déjà voté et promulgué, anticipe l'abandon par l'Etat de l'administration du système éducatif. Il décide de la suppression de 1100 emplois de personnels administratifs. Cette coupe sombre s'accompagne officiellement d'une « stratégie ministérielle de réforme », qui consiste à traquer dans chaque service ou établissement, les missions qui font doublons, qui peuvent être privatisées ou décentralisées. Ainsi, ce budget amorce un recul sans précédent du service public.

- Les personnels administratifs ne sauraient cautionner ce débat dont les conclusions sont tirées avant même qu'il ait eu lieu.
- Ils témoignent de leur attachement au service public d'éducation et pensent que les missions qu'ils assurent sont, comme d'autres, indispensables au déroulement harmonieux de l'acte éducatif.
- Ils exigent qu'aucune décision concernant les personnels ATOSS (transfert aux collectivités, suppressions d'emplois et de missions) ne soit prise avant la remise au gouvernement du rapport de monsieur Thélot.
- Ils demandent que l'animateur intègre cette intervention dans son rapport et l'en remercie.

